



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la convocation :	19/06/2020
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	20h45
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Bruno ROVELLI, Adjoint M Éric AUBERT M Cyril BLANC M André BONNEFOY M Mikaël CALVI Mme Emilie CARBONNET M Maurice FORNO Mme Claire MIRAS M Pascal REYNIER M Claude SUZAN
Absent(es) excusé(es) :	
Absent(es) :	
Pouvoir(s) :	
Secrétaire de Séance :	M Claude SUZAN
Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	11

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Décisions prises par le Maire entre le 26 mai 2020 et le 30 juin 2020 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du 26 mai 2020
3	Retrait des délibérations n° DECM202022 et DECM202023 du 26/05/2020 portant sur élection des délégués au sein du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Apt et du Syndicat Mixte Comtat Ventoux en charge du SCOT
4	Désignation du suppléant au conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes Ventoux Sud
5	Désignation du Correspondant Défense
6	Subventions accordées aux associations pour 2020
7	Vote des taux des taxes directes locales pour 2020
8	Vote du budget primitif 2020
9	Dénomination des voies - Modifications
10	Questions diverses

1 Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal du 26 mai 2020, aucune remarque n'étant formulée.

.../...

.../...

**Décisions prises par le Maire entre le 26 mai 2020 et le 30 juin 2020 dans le
2 cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du
26 mai 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° DECM202019 en date du 26 mai 2020, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pris aucune décision depuis la dernière séance.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
En prend acte.**

**3 Retrait des délibérations n° DECM202022 et DECM202023 du 26/05/2020
portant sur élégués au sein du Syndicat Intercommunal de
Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Apt et du
Syndicat Mixte Comtat Ventoux en charge du SCOT**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations n° DECM202022 et DECM202023 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a procédé à la désignation de ses délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Apt et auprès du Syndicat Mixte Comtat Ventoux en charge du SCOT.

Monsieur le Maire expose que, selon le mécanisme de représentation par substitution, la commune n'est plus membre direct de ces deux syndicats mixtes fermés ; elle y est représentée par la Communauté de Communes Ventoux Sud qui vient se substituer, pour les compétences qu'elle exerce, à ses communes membres.

Monsieur le Maire précise qu'il n'appartient donc pas au Conseil municipal de la Commune de Saint-Trinit mais au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Ventoux Sud de désigner ses représentants au sein de ces deux syndicats.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de retirer les délibérations n° DECM202022 et n° DECM202023 du 26 mai 2020.

**4 Désignation du suppléant au conseiller communautaire au sein de la
Communauté de Communes Ventoux Sud**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° DECM202020 du 26 mai 2020, il a été désigné, automatiquement dans l'ordre du tableau établi après l'élection du maire et des adjoints, conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes Ventoux Sud dont le nombre de sièges à pourvoir pour la commune de Saint-Trinit a été fixé à 1 (un) par arrêté préfectoral.

Il expose que l'article L 5211-6 du code général des collectivités territoriales prévoit la création dans les EPCI à fiscalité propre d'un conseiller communautaire suppléant lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, il s'agit du conseiller municipal suivant dans l'ordre du tableau.

Est donc automatiquement désigné suppléant, Monsieur **Bruno ROVELLI**, Adjoint au Maire, qui accepte la fonction de délégué suppléant au sein de la CCVS.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
En prend acte.**

.../...



.../...

5 Désignation du Correspondant Défense

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national ;

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un Correspondant Défense au sein de chaque conseil municipal ;

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un Correspondant Défense pour la commune de Saint-Trinit ;

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne ;

Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et qu'il sera amené à représenter la commune lors des cérémonies officielles.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du Correspondant Défense à main levée.

Monsieur Maurice FORNO se porte candidat en qualité de Correspondant Défense

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DESIGNE Monsieur Maurice FORNO, Conseiller municipal, Correspondant Défense pour la commune de Saint-Trinit.

6 Subventions accordées aux associations pour 2020

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions des associations locales pour 2020.

Il propose de renouveler l'ouverture de crédit pour un montant 1 000.00 € au compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'inscrire au compte 6574 du budget 2020 la somme de 1 000.00 € répartie de la façon suivante :

- Comité des Fêtes	600.00 €	- Amis de l'Hôpital de Sault	50.00 €
- CLIC Pres'âge	50.00 €	- Foyer Collège de Sault	50.00 €
- UDSP Vaucluse	50.00 €	- Provision exceptionnelle	150.00 €
- Le Souvenir Français	50.00 €		

7 Vote des taux des taxes directes locales pour 2020

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2020 ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Considérant l'analyse financière prospective de la commune effectuée en 2018 et soulignant que les taux d'imposition des taxes directes locales sont largement inférieurs à la moyenne de la strate ;

.../...



.../...

Considérant l'obligation de voter les taux des taxes directes locales avant le 03/07/2020 ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 en appliquant une variation différenciée respectant les règles de liens entre les taux, notamment le fait que le taux de la Taxe foncière (non bâti) ne doit pas augmenter plus que le taux de la Taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
avec 10 votes Pour et 01 Abstention (M Pascal REYNIER),

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 de la façon suivante :

	Taux de référence 2019	Variation différenciée	Taux votés 2020
Taxe foncière (bâti)	8,50	+ 1	9,50
Taxe foncière (non bâti)	65,00	0,00	65,00

Ces taux seront portés à la colonne 10 du cadre II-2 de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 transmis au Préfet de Vaucluse.

8 Vote du budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à 1612-20 et L.2311-1 et L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DECM202003 du 04/02/2020 portant sur l'adoption de l'état des restes à réaliser 2019 à reporter au budget 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DECM202009 du 03/03/2020 portant sur l'affectation du résultat 2019 à l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° DECM202034 du 30/06/2020 fixant les taux des taxes directes locales pour 2020 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 31/07/2020 ;

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état préparatoire du Budget Primitif de l'exercice 2020 qui se résume ainsi :

Section Fonctionnement :

Dépenses :		194 211,00 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	50 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	71 350,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	4 298,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	7 394,74 €
Chapitre 023	Virement à la section Investissement	22 927,26 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	841,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	31 400,00 €
Chapitre 66	Charges financières	6 000,00 €
Recettes :		194 211,00 €
Chapitre 002	Résultat antérieur reporté	35 929,14 €
Chapitre 70	Produits des services et ventes diverses	712,00 €

.../... 

.../...

Chapitre 73	Impôts et taxes	40 923,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	73 646,86 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	43 000,00 €

Section Investissement :

Dépenses :		225 888,86 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	3 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	159 638,95 €
	<i>Crédit relais sur subvention Reste à réaliser 2019</i>	133 638,95 €
	<i>Emprunts Proposition nouvelle 2020</i>	20 000,00 €
	<i>Cautions Proposition nouvelle 2020</i>	6 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 870,00 €
	<i>Elaboration du PLU Reste à réaliser 2019</i>	3 420,00 €
	<i>Licence Horizon cloud Proposition nouvelle 2020</i>	2 450,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	11 387,00 €
	<i>Plan d'adressage Proposition nouvelle 2020</i>	11 387,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	45 992,91 €
	<i>Logements maison du village Reste à réaliser 2019</i>	45 492,91 €
	<i>Logements maison du village Proposition nouvelle 2020</i>	500,00 €
Recettes :		225 888,86 €
Chapitre 001	Excédent Investissement reporté	8 661,96 €
Chapitre 021	Virement de la section Fonctionnement	22 929,28 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert	841,00 €
Chapitre 10	Reprise sur apports, dotations et réserves	44 524,68 €
	<i>Excédent de de Fonctionnement 2019</i>	40 381,68 €
	<i>FCTVA</i>	4 143,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	142 931,94 €
	<i>Logements maison du village Reste à réaliser 2019</i>	133 508,22 €
	<i>Licence Horizon cloud Proposition nouvelle 2020</i>	1 633,00 €
	<i>Plan d'adressage Proposition nouvelle 2020</i>	7 790,72 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00 €

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le Budget primitif 2020 de la Commune de Saint-Trinit tel que présenté ci-dessus et à l'équilibre :

Section Fonctionnement (en recettes et en dépenses) : 194 211,00 €
Section Investissement (en recettes et en dépenses) : 225 888,86 €

9 Dénomination des voies - Modifications

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2019/24 du 02 juillet 2019, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et numérotage des voies communales.

Il précise que, par délibération n° 2019/34 du 29 octobre 2019, le Conseil Municipal a adopté les dénominations suivantes :

- ✓ Route des Marronniers
- ✓ Route de la Transhumance
- ✓ Rue de la Mairie
- ✓ Chemin des jardins
- ✓ Rue du Cordonnier
- ✓ Rue de la Poste
- ✓ Rue de l'Eglise
- ✓ Rue Charlot
- ✓ Rue des Bergeries
- ✓ Ruelle des Lauriers
- ✓ Impasse de l'Epicier
- ✓ Chemin de la Chapelle
- ✓ Place du Tubé

.../...



.../...

- ✓ Route du Suit
- ✓ Chemin des Bayles
- ✓ Chemin de la Marinone
- ✓ Chemin des Longs
- ✓ Chemin du Plan de Liman

- ✓ Route de Saint-Christol
- ✓ Chemin des Plaines

- ✓ Route de Sault

- ✓ Route de Revest du Bion
- ✓ Chemin de la Bernarde
- ✓ Chemin de Labadie
- ✓ Chemin du Pigeonnier
- ✓ Chemin de La Tuny

- ✓ Route de Ferrassières
- ✓ Chemin des Douces
- ✓ Chemin de la Gabrielle

Monsieur le Maire expose que les adresses sont en cours d'enregistrement sur le portail Guichet Adresse IGN et qu'un repérage sur site, réalisé en parallèle, a révélé qu'il convenait d'apporter les modifications suivantes aux dénominations précédemment adoptées :

- Suppression de la voie « Chemin du Plan de Liman »
- Ajout de la voie « Chemin Ravin du Puit »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ADOpte les modifications mentionnées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches d'adressage en tenant compte de ces modifications.

10 Question diverses

- Propositions de délégués de la Communauté de Commune au sein du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères, au sein du Syndicat Mixte Comtat Ventoux en charge du SCOT, au sein du Syndicat d'Energie vaclusien.
- Propositions de délégués au sein de la Commissions Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes Ventoux Sud.
- Notification du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation du Conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020 en vue de désigner les délégués communaux aux élections sénatoriales.
- Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales.
- Mise au point sur l'organisation de la Fête des Champignons 2020 ; les exposants seront présents ainsi que les mycologues mais le repas champêtre organisé traditionnellement par le Comité des Fêtes n'aura pas lieu.
- Des travaux sont à prévoir, notamment en toiture au logement de l'ancienne mairie avant remise en location.
- Le programme de voirie se précise ; il sera présenté prochainement.

.../...


.../...

- Après plusieurs réparations, il convient de remplacer la table réfrigérée du Bistrot ; des devis ont été demandés.
- Un projet photovoltaïque est à l'étude sur des terrains privés situés sur le territoire de la commune.
- Un jardin potager communal sera prochainement créé à l'initiative de Cyril BLANC, Conseiller municipal ; toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour mener à bien ce projet.
- Il convient de centraliser les cartons issus de l'activité du Bistrot afin d'en faciliter la collecte par les services de la Communauté de Commune Ventoux Sud ; Mikaël CALVI, Conseiller municipal se propose de confectionner un container adapté.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, la séance est levée à 20h45

Fait à Saint-Trinit,
Le 02/07/2020

Le Secrétaire de séance,
Claude SUZAN



Le Maire,
Michel ARCHANGE

